

RÈGLEMENT FINANCIER 2026-2027

Le groupe scolaire Saint Etienne (écoles, collège, lycée) est un établissement associé à l'état au service public d'éducation. La rémunération des enseignants contractuels est assurée par l'État, les autres charges (rémunération du personnel, entretien et location des bâtiments, fonctionnement, fournitures diverses, cotisations aux organismes qui permettent à la tutelle catholique d'exercer sa mission, ...) sont supportées conjointement par le versement d'un forfait d'externat par les collectivités locales (forfait établi selon le coût moyen d'un élève du public) et par les familles à travers la contribution mentionnée ci-dessous. **Au regard des trop nombreux impayés que nous avons constatés en juillet dernier, nous sommes contraints d'étaler les paiements sur 9 mois et non plus sur 10 (d'octobre à juin).**

Les familles rencontrant des difficultés financières sont invitées à en faire part, le plus rapidement possible, au chef d'établissement.

CONTRIBUTION DES FAMILLES ET FORFAIT FOURNITURES

Ils couvrent principalement les frais fixes de fonctionnement et tout ce qui ne revêt pas un caractère facultatif (TD, fichiers, livres de poche ou romans, photocopies, inscription à différents concours, intervenants extérieurs, certaines sorties scolaires, animations diverses...). Ils sont dus pour chaque enfant.

	Contribution Annuelle	Forfait annuel fournitures et activités diverses	Total par an	Total par mois (9 mois d'octobre à juin)
MATERNELLE	788.50 €	58.80 €	847.30 €	94.14€
PRIMAIRE	717.80 €	58.80 €	776.60 €	86.28 €
COLLEGE	947.00€	90.30 €	1037.30 €	115.25 €
LYCEE G/T	1007.00 €	90.30 €	1097.30 €	121.92 €
LYCEE PRO	891.50 €	90.30 €	981.80 €	109.08 €

Réduction sur la contribution, la garderie et l'étude :

2 enfants dans le groupe : 10%, 3 enfants dans le groupe : 15%, 4 enfants et plus dans le groupe : 25%.

Ces réductions ne seront appliquées que si la fratrie n'a qu'un seul et même payeur.

- Cotisation enseignement catholique pour les écoles : **49.63 euros**
- Cotisation enseignement catholique pour le collège : **57.15 euros**
- Cotisation enseignement catholique pour le lycée : **63.25 euros**

Ces cotisations **annuelles et obligatoires** sont intégralement reversées aux services de l'enseignement catholique.

RESTAURATION

Ce coût comprend la matière première, les frais de fabrication (personnel et énergie) la surveillance et l'encadrement avant, pendant et après le repas.

Forfait mensuel	2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS	TICKET
Écoles	58.89 €	84.44 €	103.33 €	7.90 €
Collège	64.44 €	91.11 €	110.00 €	8.70 €
Lycée	64.44 €	91.11 €	110.00 €	8.70 €

En cas d'absence d'au moins une semaine pour maladie avec justificatif médical, une déduction du montant des repas non pris sera appliquée, sur demande écrite de la famille. Pour les élèves qui apportent leur repas dans le cadre d'un PAI (allergies alimentaires), un montant mensuel de 30 € sera facturé.

GARDERIE / ETUDE (Goûter fourni)

		Forfait annuel	Forfait mensuel (9 mois)	TICKET
GARDERIE matin Écoles	de 7h00 à 8h00	300 €	33.33 €*	5.70 €
ETUDE Écoles Collège	de 17h00 à 18h00 (17h50 collège)	450 €	50.00 €	
ETUDE + GARDERIE Écoles	de 17h00 à 18h45	600 €	66.66 €	
GARDERIE Écoles	de 17h00 à 18h45	530 €	58.88 €	6.65 €

* Soit moins de 2,50 € de l'heure pour 4 matins par semaine

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier s'élèvent à 60 euros pour tout nouvel élève (sauf pour ceux déjà inscrits dans un des établissements du groupe scolaire Saint Etienne).

Ils sont réglés lors de la demande d'inscription et restent acquis à l'établissement même en cas de désistement. Ces frais correspondent aux coûts de gestion administrative de première inscription.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Nous vous conseillons d'adhérer à l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre) qui œuvre au service de vos enfants. Cette adhésion est facultative et familiale (une seule adhésion et une seule cotisation quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans le groupe scolaire). Le montant annuel de la cotisation est de 19 euros.

FACTURATION

La facturation vous est adressée par EcoleDirecte avant fin septembre. Elle est annuelle et établie en fonction du régime de restauration choisi et des inscriptions garderie/étude que vous aurez sélectionnées sur Ecoledirecte avant le 15 septembre. Les frais sont étalés sur 9 mois (d'octobre à juin) et forfaitaires : **ils tiennent compte des périodes de congés et des journées pédagogiques.**

Les changements de régime ne pourront intervenir qu'en fin de trimestre pour une prise en compte en début de trimestre suivant (soit en décembre pour janvier et mars pour avril) un courrier devra être adressé à la comptabilité par courrier avant le 30 du mois, une nouvelle facture avec un échéancier modifié vous sera adressée.

MODE DE REGLEMENT

Tout mois commencé est dû intégralement.

Vous avez 5 possibilités pour le règlement :

- Par prélèvement automatique le 10 du mois, d'octobre à juin. En cas de rejet des frais seront facturés.
- Par chèque mensuel.
- Par virement mensuel.
- Par carte bancaire au service comptabilité sur le site du collège.
- En ligne, sur le Portail EcoleDirecte